



**TORCY**

VAL MAUBUEE  
MARNE-LA-VALLEE

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 28 MAI 2014  
AFFJUR/GLLF/MM**

**C.M.05.14**

Date de convocation : 21 mai 2014  
Date d'affichage : 21 mai 2014  
Compte-rendu succinct : 03 juin 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35  
Présents : 27  
Votants : 35

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mai, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LELAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - MME CRISPIN - MM. BILLARD - VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD - MME SIMONOT - MM. MORENCY - FOURNIER - BEKKOUCHE - GUILLOU - MMES KLEIN-POUCHOL - MERLIN - M. BENELHABIB - MMES DENIS - SANE - M. MENDY - MMES QUATREHOMME - WAYACK PAMBE - MM. MOHAMED - BENARAB - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

**ETAIENT REPRESENTES** : MME EUDE (POUVOIR MME SIMONOT) - MME IOSUB (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - M. EUDE (POUVOIR M. FROSSARD) - M. RIHAN CYPEL (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) - MME SEGHIRI (POUVOIR M. BILLARD) - MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR M. VERMOT) - M. DE SAULCES-LARIVIERE (POUVOIR M. MORENCY) - MME MANDILE (POUVOIR MME DENIS).

**SECRETAIRE** : M. BILLARD.

\*\*\*\*\*  
Avant l'ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort de la liste des jurés d'assises.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur LE LAY-FELZINE présente les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

**- 14.05.015 - CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT A L'ASSOCIATION MICRO-CRECHE LES P'TITES BOUILLES.**

\*\*\*\*\*

## POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES.

**OBJET : DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le Conseil Municipal prend acte des marchés passés conformément au décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
<b>FOURNITURES DE VETEMENTS ET D'ACCESSOIRES DE TRAVAIL POUR LES DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE DE TORCY</b>		
<b>Lot 1</b> - Vêtement et accessoires professionnels pour les agents du centre technique communal et des services du pôle culturel.	<b>Lot 1 - HENRI BRICOUT</b> 229, rue Saint Martin 75003 PARIS	<b>Lot 1</b> - Montant minimum annuel- 5 000 € Montant maximum annuel- 20 000 €
<b>Lot 2</b> - Vêtement et accessoires professionnels pour les agents de l'intendance, des crèches et service 3 <sup>ème</sup> âge.	<b>Lot 2 - HENRI BRICOUT</b> 229, rue Saint Martin 75003 PARIS	<b>Lot 2</b> - Montant minimum annuel- 3 000 € Montant maximum annuel- 8 000 €
<b>Lot 4</b> - Vêtement et accessoires professionnels pour les agents de la police municipale.	<b>Lot 4 - PROMO COLLECTIVITE</b> 72, avenue Paul Vaillant Couturier 95140 GARGES LES GONESSE	<b>Lot 4</b> - Montant minimum annuel- 8 000 € Montant maximum annuel - 11 000 €
<b>Lot 5</b> - Fournitures de gants professionnels pour les différents services de la Ville de Torcy.	<b>Lot 5 - HENRI BRICOUT</b> 229, rue Saint Martin 75003 PARIS	<b>Lot 5</b> - Montant minimum annuel- 500 € Montant maximum annuel- 4 000 €
<b>Avenant n° 2</b> -Travaux d'étanchéité et de sécurisation des toitures-terrasses de divers bâtiments communaux (rattaché au marché PA 13 020)	<b>DESCHAMPS</b> 16, rue Léopold Rechoissière BP 175 93304 AUBERVILLIERS Cedex	Montant de l'avenant - 2 717 €

\*\*\*\*\*

### PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL

## POLE AFFAIRES JURIDIQUES – ADMINISTRATION ET AFFAIRES GENERALES,

### **14.05.01. - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de membres de la commission consultative des services publics locaux :

- Président :**
- M. LE LAY-FELZINE
  - M. FROSSARD
  - MME IOSUB
  - MME KLEIN-POUCHOL
  - MME SEGHIRI
  - MME GOMIS

- 1 représentant de l'Association des Commerçants et Artisans de Torcy.
- 1 représentant du Club Loisirs et Détente.
- 1 représentant de la FCPE 77.
- 1 représentant de l'Union Départementale des Associations de Familles de Seine et Marne.

\*\*\*\*\*

#### 14.05.02. - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Le Conseil Municipal, à la **majorité (5 abstentions)**, dresse une liste de trente deux personnes, au sein de laquelle seront désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs, comme suit,

T/S	Nom Prénom	Adresse	Code Postal	Ville
(*) T	Mme VERTENEUILLE Nicole	20, rue de Valmy	77200	TORCY
T	M. BAZUREAU André	25 rue de la Ferme	77200	TORCY
T	Mme BILLARD Huguette	15 rue du Quinconce	77200	TORCY
T	M. CHAPRON Christian	28, rue de la Garenne	77200	TORCY
T	Mme FROSSARD Marie-Claude	21 bis rue du Petit Bois	77200	TORCY
T	M. GUEGUEN Michel	31 allée de la Fosse Fondue	77200	TORCY
T	M. IOSUB Jack	77 bis av. du Président F. Mitterrand	77200	TORCY
T	M. JASLIN Jean-Pierre	32 avenue de Lingenfeld	77200	TORCY
T	M. LACOMBE René	13, allée du Bosquet	77200	TORCY
T	M. MACHET Jean-Paul	2 impasse du Tir	77200	TORCY
T	M. MICHARD Daniel	14, impasse du Tir	77200	TORCY
T	M. OUDOT Jacques	Bât. C 9 Place de l'Eglise	77200	TORCY
T	M. PASQUET Georges	3 rue de l'Orangerie	77200	TORCY
T	M. PIERSON Georges	8 avenue de Lingenfeld	77200	TORCY
T	M. VERMOT Michel	18 promenade des Droits de l'Homme	77200	TORCY
T	M. LUCAS Jean-Pierre	24, Grande Allée de la Faisanderie	77185	LOGNES
S	Mme BRIAND Anne	12 avenue de Lingenfeld	77200	TORCY
S	M. CHARLES Philippe	12 impasse des Bondrolles	77200	TORCY
S	M. DAMONT Jean-Pierre	21 rue du Petit Bois	77200	TORCY
S	M. EUDE Gérard	84, av du Pt F. Mitterrand	77200	TORCY
S	M. FLEURY Richard	1 allée François Villon	77200	TORCY
S	M. HAMAOUI Mouloud	2 allée de la Frambourg	77200	TORCY
S	M. HEBRARD Thierry	29 bis rue de l'Orangerie	77200	TORCY
S	Melle JANIAUD Amandine	1, allée Jean Zay	77200	TORCY
S	Mme KLEIN-POUCHOL Danielle	124 bis rue de Paris	77200	TORCY
S	M. KOUTCHKINE Jean-Rémy	37 rue de Paris	77200	TORCY
S	Mme MOLINES Katia	14, Cours de l'Arche Guédon	77200	TORCY
S	M. NEMO Yvan	1 rue du Perrier	77200	TORCY
S	Mme PIGNOL Chantal	24, avenue Jean Moulin	77200	TORCY
S	Mme POPHILLAT Marie-Claire	17 allée aux Loups	77200	TORCY
S	Mme SIMONOT Elyane	11 allée Jean Zay	77200	TORCY
S	Mme DESCHENES Gaëlle	17 Quarter avenue Grouard	77400	LAGNY SUR MARNE

(\*) Présidente (Maire-Adjointe Déléguée).

\*\*\*\*\*

**POLE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES, SYSTEMES D'INFORMATION ET PETITE ENFANCE.**

**GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES.**

**14.05.03. - ACCES AUX SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE TORCY ET CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la période de calcul du quotient familial du 2 juin au 2 août 2014, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015. Il précise que ce quotient familial est obligatoire pour avoir accès aux services municipaux tarifés et ne pourra être calculé pour toute famille qui ne serait pas à jour de ses règlements à la Ville.

\*\*\*\*\*

**14.05.04. - BAREME DES QUOTIENTS FAMILIAUX A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe le barème des quotients familiaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Catégories	Ressources	
A1	0,00	818,99
A2	819,00	989,63
B1	989,64	1 160,23
B2	1 160,24	1 330,83
C1	1 330,84	1 501,47
C2	1 501,48	1 672,07
D1	1 672,08	1 842,71
D2	1 842,72	2 013,31
E1	2 013,32	2 183,95
E2	2 183,96	2 354,55
F1	2 354,56	2 525,15
F2	2 525,16	2 695,79
G1	2 695,80	2 866,39
G2	2 866,40	3 037,03
H1	3 037,04	3 207,63
H2	3 207,64	3 378,27
I1	3 378,28	3 548,87
I2	3 548,88	3 719,51
J1	3 719,52	3 890,11
J2	3 890,12	4 060,71
K1	4 060,72	4 231,35
K2	4 231,36	4 401,95
L1	4 401,96	4 572,59
L2	4 572,60	4 743,19
M	4 743,20	

\*\*\*\*\*

**14.05.05. - PARTICIPATION DES FAMILLES A LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles à la restauration scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Restauration scolaire 2014/2015			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2014		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,67	0,62	0,54
A2	0,94	0,86	0,76
B1	1,14	1,05	0,92
B2	1,33	1,22	1,08
C1	1,53	1,41	1,24
C2	1,72	1,58	1,39
D1	1,92	1,77	1,55
D2	2,11	1,94	1,71
E1	2,31	2,13	1,87
E2	2,51	2,31	2,03
F1	2,70	2,48	2,19
F2	2,90	2,67	2,35
G1	3,09	2,84	2,50
G2	3,29	3,03	2,66
H1	3,48	3,20	2,82
H2	3,68	3,39	2,98
I1	3,88	3,57	3,14
I2	4,07	3,74	3,30
J1	4,27	3,93	3,46
J2	4,46	4,10	3,61
K1	4,66	4,29	3,77
K2	4,85	4,46	3,93
L1	5,05	4,65	4,09
L2	5,25	4,83	4,25
M	5,44	5,00	4,40
Enseignant	4,59		
Extérieur	6,40		

Il précise qu'une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*

**14.05.06. - PARTICIPATION DES FAMILLES DONT LES ENFANTS SOUFFRENT D'ALLERGIES ALIMENTAIRES A LA RESTAURATION SCOLAIRE, LA RESTAURATION DANS LES CENTRES DE LOISIRS, LES CENTRES DE PREADOLESCENTS ET AYANT SIGNE UN PLAN ALIMENTAIRE INDIVIDUALISE, A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles dont les enfants souffrent d'allergies alimentaires à la restauration scolaire, la restauration dans les centres de loisirs, les centres de préadolescents et ayant signé un plan alimentaire individualisé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Restauration allergique 2014/2015			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2014		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,53	0,49	0,43
A2	0,63	0,58	0,51
B1	0,74	0,68	0,60
B2	0,84	0,78	0,68
C1	0,94	0,87	0,76
C2	1,06	0,97	0,85
D1	1,16	1,06	0,94
D2	1,27	1,17	1,03
E1	1,37	1,26	1,11
E2	1,47	1,35	1,19
F1	1,58	1,46	1,28
F2	1,68	1,55	1,36
G1	1,80	1,65	1,45
G2	1,90	1,75	1,54
H1	2,00	1,84	1,62
H2	2,11	1,94	1,71
I1	2,21	2,04	1,79
I2	2,32	2,14	1,88
J1	2,43	2,23	1,96
J2	2,53	2,33	2,05
K1	2,64	2,43	2,14
K2	2,74	2,52	2,22
L1	2,84	2,61	2,30
L2	2,95	2,72	2,39
M	3,06	2,81	2,47
Extérieur	4,15		

Il précise qu'une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*

**14.05.07. - PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ETUDES SURVEILLEES, A COMPTE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux études surveillées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Etude 2014/2015			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2014		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,48	0,44	0,39
A2	0,56	0,52	0,45
B1	0,67	0,62	0,54
B2	0,77	0,71	0,62
C1	0,88	0,81	0,71
C2	0,98	0,90	0,79
D1	1,09	1,00	0,88
D2	1,20	1,10	0,97
E1	1,30	1,20	1,05
E2	1,41	1,30	1,14
F1	1,51	1,39	1,22
F2	1,62	1,49	1,31
G1	1,72	1,58	1,39
G2	1,83	1,68	1,48
H1	1,94	1,78	1,57
H2	2,04	1,88	1,65
I1	2,15	1,98	1,74
I2	2,25	2,07	1,82
J1	2,36	2,17	1,91
J2	2,46	2,26	1,99
K1	2,57	2,36	2,08
K2	2,68	2,47	2,17
L1	2,78	2,56	2,25
L2	2,89	2,66	2,34
M	3,05	2,81	2,47
Extérieur	3,81		

Il précise qu'une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*

**14.05.08. – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ETUDES SURVEILLEES ET ACCUEIL, A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux études surveillées et accueil, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Etude accueil 2014/2015			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2014		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	1,00	0,92	0,81
A2	1,16	1,07	0,94
B1	1,38	1,27	1,12
B2	1,60	1,47	1,30
C1	1,82	1,67	1,47
C2	2,04	1,88	1,65
D1	2,26	2,08	1,83
D2	2,48	2,28	2,01
E1	2,70	2,48	2,19
E2	2,92	2,69	2,36
F1	3,14	2,89	2,54
F2	3,36	3,09	2,72
G1	3,58	3,29	2,90
G2	3,80	3,50	3,08
H1	4,02	3,70	3,25
H2	4,24	3,90	3,43
I1	4,46	4,10	3,61
I2	4,68	4,31	3,79
J1	4,89	4,50	3,96
J2	5,11	4,70	4,14
K1	5,33	4,90	4,32
K2	5,55	5,11	4,49
L1	5,77	5,31	4,67
L2	5,99	5,51	4,85
M	6,32	5,81	5,12
Extérieur	13,88		

Il précise qu'une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*

**14.05.09. – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CLASSES DE DECOUVERTE, A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux classes de découverte, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Classes de découverte			
Catégories	Cout du séjour %	Catégories	Cout du séjour %
A1	8,64	G2	36,13
A2	10,75	H1	38,24
B1	12,87	H2	40,36
B2	14,98	I1	42,47
C1	17,10	I2	44,59
C2	19,21	J1	46,70
D1	21,33	J2	48,81
D2	23,44	K1	50,93
E1	25,55	K2	53,04
E2	27,67	L1	55,16
F1	29,78	L2	57,27
F2	31,90	M	59,39
G1	34,01	Extérieur	64,79

\*\*\*\*\*  
**14.05.10. – PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ACCUEIL DE LA PAUSE MERIDIENNE DU MERCREDI, A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles à l'accueil de la pause méridienne du mercredi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Pause méridienne 2014/2015			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2014		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A-B	0,80	0,74	0,65
C-D	0,91	0,84	0,74
E-F	1,12	1,03	0,90
G	1,32	1,22	1,07
H	1,52	1,40	1,23
I	1,73	1,58	1,40
J	1,93	1,78	1,56
K	2,13	1,96	1,73
L	2,33	2,15	1,89
M	2,54	2,33	2,05
Extérieur	5,08		

Il précise qu'une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*

**14.05.11. – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CENTRES DE LOISIRS ET AU CENTRE DE PREADOLESCENTS A LA JOURNEE COMPLETE, SANS HEBERGEMENT, A COMPTE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux centres de loisirs et au centre de préadolescents à la journée complète, sans hébergement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

CLSH 2014/2015			
Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2014		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	2,16	1,99	1,75
A2	2,50	2,30	2,02
B1	2,98	2,74	2,41
B2	3,45	3,17	2,79
C1	3,92	3,61	3,17
C2	4,39	4,04	3,55
D1	4,87	4,48	3,94
D2	5,34	4,91	4,32
E1	5,81	5,35	4,70
E2	6,28	5,78	5,08
F1	6,76	6,22	5,47
F2	7,23	6,65	5,85
G1	7,70	7,08	6,23
G2	8,17	7,52	6,61
H1	8,65	7,96	7,00
H2	9,12	8,39	7,38
I1	9,59	8,82	7,76
I2	10,06	9,26	8,14
J1	10,53	9,69	8,53
J2	11,01	10,13	8,91
K1	11,48	10,56	9,29
K2	11,95	10,99	9,67
L1	12,42	11,43	10,06
L2	12,90	11,87	10,44
M	13,61	12,52	11,02
Extérieur	26,57		

Il précise qu'une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*

**14.05.12. – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CENTRES DE LOISIRS ET AU CENTRE DE PREADOLESCENTS A LA DEMI JOURNEE SANS HEBERGEMENT, A COMPTE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des aux centres de loisirs et au centre de préadolescents à la demi journée, sans hébergement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

<b>CLSH demi journée 2014/2015</b>			
<b>Catégories</b>	<b>Tarifs journaliers au 01/09/2014</b>		
	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants et +</b>
<b>A1</b>	1,08	0,99	0,87
<b>A2</b>	1,25	1,15	1,01
<b>B1</b>	1,49	1,37	1,21
<b>B2</b>	1,73	1,59	1,40
<b>C1</b>	1,96	1,80	1,59
<b>C2</b>	2,20	2,02	1,78
<b>D1</b>	2,44	2,24	1,97
<b>D2</b>	2,67	2,46	2,16
<b>E1</b>	2,91	2,67	2,35
<b>E2</b>	3,14	2,89	2,54
<b>F1</b>	3,38	3,11	2,74
<b>F2</b>	3,62	3,33	2,93
<b>G1</b>	3,85	3,54	3,12
<b>G2</b>	4,09	3,76	3,31
<b>H1</b>	4,33	3,98	3,50
<b>H2</b>	4,56	4,20	3,69
<b>I1</b>	4,80	4,41	3,88
<b>I2</b>	5,03	4,63	4,07
<b>J1</b>	5,27	4,84	4,26
<b>J2</b>	5,51	5,06	4,46
<b>K1</b>	5,74	5,28	4,65
<b>K2</b>	5,98	5,50	4,84
<b>L1</b>	6,21	5,71	5,03
<b>L2</b>	6,45	5,93	5,22
<b>M</b>	6,81	6,26	5,51
<b>Extérieur</b>	13,29		

Il précise qu'une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*

**14.05.13. – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CENTRES DE VACANCES ENFANCE, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux centres de vacances enfance, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Catégorie	Coût du séjour %
A1	48,05
A2	49,87
B1	51,70
B2	53,52
C1	55,36
C2	57,19
D1	59,01
D2	60,83
E1	62,66
E2	64,48
F1	66,31
F2	68,14
G1	69,96
G2	71,79
H1	73,61
H2	75,44
I1	77,26
I2	79,10
J1	80,92
J2	82,74
K1	84,56
K2	86,40
L1	88,22
L2	90,05
M	91,88
Extérieur	105,60

Il précise qu'une dégressivité de 10 % pour le second enfant et de 20 % pour le troisième enfant et plus sera appliquée quand plusieurs enfants d'une même familles partent la même année en centres de vacances enfance.

\*\*\*\*\*

**14.05.14. – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACTIVITES CAMPING ETE DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux activités camping été dans le cadre des centres de loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Séjour en pension complète		Séjour en semi-autonomie (confection des repas du soir)	
Catégorie	Tarif journalier	Catégorie	Tarif journalier
A1-D2	6,49 €	A1-D2	4,31 €
E1-H2	8,64 €	E1-H2	6,49 €
I1-M	11,89 €	I1-M	8,64 €

\*\*\*\*\*

**14.05.15. – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CENTRES D’ACCUEIL, A COMPTE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles aux centres d’accueil, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l’année scolaire 2014/2015, comme suit :

Catégories	Tarifs journaliers au 01/09/2014					
	Accueil matin			Accueil soir		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	0,80	0,74	0,65	0,96	0,88	0,78
A2	0,93	0,86	0,75	1,11	1,02	0,90
B1	1,10	1,01	0,89	1,32	1,21	1,07
B2	1,27	1,17	1,03	1,53	1,41	1,24
C1	1,45	1,33	1,17	1,74	1,60	1,41
C2	1,62	1,49	1,31	1,95	1,79	1,58
D1	1,80	1,66	1,46	2,16	1,99	1,75
D2	1,97	1,81	1,59	2,37	2,18	1,92
E1	2,15	1,98	1,74	2,57	2,36	2,08
E2	2,32	2,13	1,88	2,78	2,56	2,25
F1	2,50	2,30	2,02	2,99	2,75	2,42
F2	2,67	2,46	2,16	3,20	2,94	2,59
G1	2,85	2,62	2,31	3,41	3,14	2,76
G2	3,02	2,78	2,44	3,62	3,33	2,93
H1	3,19	2,93	2,58	3,83	3,52	3,10
H2	3,37	3,10	2,73	4,04	3,72	3,27
I1	3,54	3,26	2,87	4,25	3,91	3,44
I2	3,72	3,42	3,01	4,46	4,10	3,61
J1	3,89	3,58	3,15	4,67	4,30	3,78
J2	4,07	3,74	3,30	4,88	4,49	3,95
K1	4,24	3,90	3,43	5,09	4,68	4,12
K2	4,42	4,07	3,58	5,30	4,88	4,29
L1	4,59	4,22	3,72	5,50	5,06	4,45
L2	4,77	4,39	3,86	5,71	5,25	4,62
M	5,03	4,63	4,07	6,03	5,55	4,88
Extérieur	10,26			12,31		

Il précise qu’une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*

**14.05.16. – PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS, A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe la participation des familles à l'école municipale des sports, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

Sport 2014/2015			
Catégories	Tarifs trimestriels au 01/09/2014		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	14,00	12,88	11,33
A2	16,23	14,93	13,14
B1	19,29	17,75	15,62
B2	22,35	20,56	18,09
C1	25,41	23,38	20,57
C2	28,48	26,20	23,06
D1	31,54	29,02	25,53
D2	34,60	31,83	28,01
E1	37,66	34,65	30,49
E2	40,72	37,46	32,97
F1	43,78	40,28	35,44
F2	46,85	43,10	37,93
G1	49,91	45,92	40,41
G2	52,97	48,73	42,88
H1	56,03	51,55	45,36
H2	59,09	54,36	47,84
I1	62,15	57,18	50,32
I2	65,22	60,00	52,80
J1	68,28	62,82	55,28
J2	71,34	65,63	57,76
K1	74,40	68,45	60,23
K2	77,46	71,26	62,71
L1	80,52	74,08	65,19
L2	83,59	76,90	67,67
M	88,18	81,13	71,39
Extérieur	112,18		

Sport 2014/2015 (1h15)			
Catégories	Tarifs trimestriels au 01/09/2014		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A1	7,00	6,44	5,67
A2	8,12	7,47	6,57
B1	9,65	8,87	7,81
B2	11,18	10,28	9,05
C1	12,71	11,69	10,29
C2	14,24	13,10	11,53
D1	15,77	14,51	12,77
D2	17,30	15,92	14,01
E1	18,83	17,32	15,24
E2	20,36	18,73	16,48
F1	21,89	20,14	17,72
F2	23,43	21,55	18,96
G1	24,96	22,96	20,20
G2	26,49	24,37	21,44
H1	28,02	25,77	22,68
H2	29,55	27,18	23,92
I1	31,08	28,59	25,16
I2	32,61	30,00	26,40
J1	34,14	31,41	27,64
J2	35,67	32,82	28,88
K1	37,20	34,22	30,12
K2	38,73	35,63	31,36
L1	40,26	37,04	32,59
L2	41,80	38,45	33,84
M	44,09	40,56	35,70
Extérieur	56,09		

Il précise qu'une dégressivité de 8 % pour le second enfant et de 12 % pour le troisième enfant et plus (sur la base du tarif second enfant) sera appliquée aux familles.

\*\*\*\*\*  
**14.05.17. – REVISION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX – RESTAURANT RESIDENCE LUCIEN MAYADOUX « LES CEDRES », A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe les tarifs des services communaux de restauration à la résidence Lucien Mayadoux « Les Cèdres », à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

CATEGORIE	RESSOURCES PERSONNE SEULE	RESSOURCES COUPLE	TARIFS
A - Repas	< 791,99	< 1 229,61	1,92
B - Repas	792,00 – 900,38	1 229,62 – 1 338,00	2,74
C - Repas	900,39 – 1008,77	1 338,01 – 1 446,39	3,56
D - Repas	1 008,78 – 1 117,16	1 446,40 – 1 556,78	4,13
E - Repas	> 1 117,17	> 1 556,79	4,89
BOISSON			0,56

\*\*\*\*\*

**14.05.18. – REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES COMMUNAUX ET DES COLUMBARIUMS, A COMPTEUR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe les tarifs des concessions des cimetières et des columbariums, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année 2014/2015, comme suit :

- Concessions des cimetières :	15 ans	316,37 €
	30 ans	526,96 €
- Concessions columbariums :	15 ans	654,90 €
	30 ans	1 000,64 €

\*\*\*\*\*  
**14.05.19. – : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DES FETES FAMILIALES SITUEE 28 AVENUE JEAN MOULIN A TORCY, A COMPTEUR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe les tarifs de location de la maison des fêtes familiales située 28, avenue Jean Moulin, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année 2014/2015, comme suit :

	vendredi, samedi, dimanche ou jour férié 10 heures à 8 heures le lendemain	autre jour 14 heures à 24 heures
<b>Torcéens</b>	Salle 3 (150 m <sup>2</sup> ) ⇒ 606 €	Salle 3 (150 m <sup>2</sup> ) ⇒ 305 €
	Salle 2 (80 m <sup>2</sup> ) ⇒ 333 €	Salle 2 (80 m <sup>2</sup> ) ⇒ 163 €
	Salle 1 (70 m <sup>2</sup> ) ⇒ 282 €	Salle 1 (70 m <sup>2</sup> ) ⇒ 142 €
<b>Non Torcéens</b>	Salle 3 (150 m <sup>2</sup> ) ⇒ 908 €	Salle 3 (150 m <sup>2</sup> ) ⇒ 606 €
	Salle 2 (80 m <sup>2</sup> ) ⇒ 616 €	Salle 2 (80 m <sup>2</sup> ) ⇒ 345 €
	Salle 1 (70 m <sup>2</sup> ) ⇒ 565 €	Salle 1 (70 m <sup>2</sup> ) ⇒ 305 €
<b>Caution</b>	550 €	

\*\*\*\*\*  
**14.05.20. – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DU GYMNASSE DE LA MAISON DES FETES FAMILIALES SITUEE 28 AVENUE JEAN MOULIN A TORCY, A COMPTEUR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), fixe les tarifs de location du gymnase de la maison des fêtes familiales située 28, avenue Jean Moulin, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année 2014/2015, comme suit :

<b>WEEK END DU VENDREDI 12 HEURES AU LUNDI 8 HEURES</b>	
<b>Associations torcéennes</b>	Location : 1 614 €
<b>Associations non torcéennes</b>	Location : 2 420 €
<b>Caution</b>	800 €

\*\*\*\*\*

**14.05.21. – REVISION DES TARIFS POUR L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, A COMPTE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la **majorité (5 abstentions)**, fixe les tarifs pour l'accès aux documents administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année 2014/2015, comme suit :

- 0,19 € par page de format A 4 noir et blanc
- 0,43 € par page de format A 3 noir et blanc
- 3,16 € par CD Rom.

\*\*\*\*\*  
**14.05.22. – REVISION DU TARIF DES CARTES POSTALES, A COMPTE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe le tarif de la carte postale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année 2014/2015 à 1,10 € l'unité.

\*\*\*\*\*  
**14.05.23. – REVISION DU TARIF DU LIVRE DE TORCY, A COMPTE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs du livre de Torcy, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année 2014/2015, à 13,10 € l'unité.

\*\*\*\*\*  
**14.05.24. – REVALORISATION DU TARIF DE L'INTERVENTION D'ENLEVEMENT D'ORDURES EXTRA-MENAGERES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX, A COMPTE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la **majorité (5 abstentions)**, fixe le tarif de l'intervention d'enlèvement d'ordures ménagères par les services municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année 2014/2015, à 131 €.

\*\*\*\*\*  
**14.05.25. – FIXATION DU TARIF DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE ET DU PLATEAU REPAS DU SOIR FOURNIS AUX PERSONNES AGEES, A COMPTE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal, à la **majorité (5 abstentions)**, fixe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour l'année 2014/2015 :

- le tarif du portage des repas à domicile, correspondant au prix facturé à la commune par le délégataire de la restauration scolaire et municipale, à 4,90 €.
- le tarif du plateau repas du soir correspondant au prix facturé à la commune par le délégataire de la restauration scolaire et municipale, à 4,74 €.

\*\*\*\*\*  
**POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE.**

CULTURE.

**14.05.26. – SUBVENTIONS 2014 - POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE - ASSOCIATION « UN SOURIRE POUR IDI ».**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de verser un complément de subvention 2014 à l'association culturelle « Un Sourire pour Idi », à hauteur de 1 000 €.

\*\*\*\*\*

## POLE DES POLITIQUES DES SOLIDARITES.

### **14.05.27. – ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement prévoyant une participation de la commune de 0.30 € par habitant et autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine et Marne la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2014.

\*\*\*\*\*

## POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES.

### **14.05.28. – CONTRAT C3D - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des enveloppes affectées aux opérations « Habitat cadre de vie, cohésion sociale et politique de la Ville » inscrites aux programmes d'action du C3D, comme suit :

OPERATIONS	Estimation coût HT du projet	Participation départementale C3D
<b>Habitat, cadre de Vie, cohésion sociale et politique de la Ville</b>		
Aménagement de la liaison douce « Nord/Sud » dans le quartier du Mail, à Torcy	349 325,00 €	139 730,00 €
Aménagement d'un jardin Ilot central	790 483,00 €	316 193,20 €
Aménagement de l'espace public autour du 12/14/16 rue de la Fontaine, à Torcy	584 799,00 €	167 838,82 €
Sous-total	1 724 607,00 €	623 762,02 €
<b>Développement de la pratique sportive</b>		
Bâtiment HQE du club de canoë-kayak (TCK), à Torcy	450 000,00 €	180 000,00 €
Sous-total	450 000,00 €	180 000,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 174 607,00 €</b>	<b>803 762,02 €</b>

Il sollicite la participation du Conseil Général de Seine-et-Marne pour le financement de ces opérations et s'engage à réaliser les opérations précitées.

\*\*\*\*\*

## POLE URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI.

### URBANISME.

### **14.05.29. – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE DONT LE SIGEIF EST COORDONATEUR.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIGEIF en application de sa délibération du 18 décembre 2012. Il précise que la participation financière de la Ville de Torcy est fixée et révisée conformément à l'acte constitutif. Il autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de ladite délibération.

\*\*\*\*\*

### **14.05.30. – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE DANS LA DELIBERATION DU 28 SEPTEMBRE 2012 PORTANT ACQUISITION DES PARCELLES AI 59p ET AI 103p AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir, auprès du Conseil Général de Seine et Marne, 3 609 m<sup>2</sup> de la parcelle AI 103p et 875 m<sup>2</sup> de la parcelle AI 59p au prix de 263 640 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

\*\*\*\*\*

**14.05.31. – CESSION AU PROFIT DE RIVERAINS D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BD 161 SITUÉE 14 AVENUE DU PRÉSIDENT FRANÇOIS MITTERRAND.**

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), approuve le nouveau découpage foncier de la parcelle BD 161 et accepte la cession amiable d'une partie de cette parcelle au prix déterminé par la DNID, soit 1 250 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété.

\*\*\*\*\*

**14.05.32. – CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLÉE VAL MAUBUEE DES STUDIOS « LA FORGE A SONS ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession à l'euro symbolique par la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée Val Maubuée de trois studios « la Forge à Sons » situés dans la Maison de quartier de l'Arche Guédon, 1 place de l'Arche Guédon, parcelle AC 120. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au transfert de propriété.

\*\*\*\*\*

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

**14.05.33. – SUBVENTIONS 2014 - POLE URBANISME, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE TORCY (ACAT).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 4 000 € à l'ACAT au titre de l'année 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ACAT.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45 le vingt huit mai deux mille quatorze.

\*\*\*\*\*

**Guillaume LE LAY-FELZINE**  
Maire de Torcy.